

**REJOIGNEZ-
NOUS !**

LA VILLE DE LORIENT RECRUTE

UNE GARDIENNE / UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE



**VILLE DE
LORIENT**

Qui sommes nous ?

Elue 7^e ville au classement 2024 des villes et villages où il fait bon vivre en France, Lorient continue à affirmer son attractivité ! Ville à taille humaine (60 000 habitants) et centre de la troisième agglomération bretonne, Lorient conjugue tous les atouts : qualité de vie, dynamisme, nombreux commerces, services et administrations. Un port de plaisance au cœur de la cité et les plages à quelques minutes, nichée entre mer et vallées, Lorient permet toutes les évasions, sportives et culturelles.

Dotée d'un budget de près de 135 millions d'euros, la Ville de Lorient est le 4^e employeur de l'agglomération, avec un effectif de 1 500 collaborateurs.



© FLYVID



Environnement de travail

La Ville de Lorient a fait de la sécurité et de la tranquillité publique une priorité, traduite à travers un nouveau projet de direction/service, une équipe renforcée, des outils adaptés et de nouveaux équipements. Ainsi, la Direction de la sécurité et de la tranquillité publique (DSTP) est une direction récente qui a pour objet de répondre aux ambitions de la collectivité en matière de sécurité mais aussi de prévention de la délinquance et de médiation sociale. Il s'agit de mieux coordonner les logiques de prévention et d'intervention, à ce titre, elle regroupe les services de « police municipale », de « sécurité et prévention » et de « sécurité ERP ».

Vous exercerez au sein du service de la police municipale qui comprend 27 agents (y compris centre de supervision urbain et personnel administratif).



Votre mission

Placé sous l'autorité du Maire et sous la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle du Chef de Police Municipale, le.a Gardien.ne de Police Municipale est chargé.e de faire respecter les arrêtés de police du Maire, et assure la protection des personnes et des biens, la surveillance de la voie publique, la constatation des infractions au Code de la Route, les services d'ordres et l'ensemble des missions dévolues à la Police Municipale.



Profil recherché

> Connaissance théorique de la législation et règles déontologiques

> Connaissance des techniques d'intervention, de gestion de circulation et des procédures radio

> Sens de l'initiative et du compte-rendu - Capacité à rendre compte par écrit et oralement

> Être diplomate, tolérant(e), rigoureux(se) et impartial(e) - Qualités relationnelles - Forte aptitude au dialogue et à l'écoute - Avoir le souci du service rendu à l'usager et le sens de la médiation et du contact humain

> Sens du service public



Conditions de recrutement

> **Temps complet – cycle de 37h30 généralant 15 RTT**

> Régime indemnitaire afférent au poste. La part variable est versée mensuellement dans la limite de 50% du plafond défini tenant compte de la manière de servir et de l'engagement professionnel.

> Possibilité d'adhérer à un contrat collectif pour une complémentaire santé et/ou prévoyance avec participation de l'employeur.

> Restaurant municipal avec tarif préférentiel (approvisionnement en partie local et produits bio favorisés).

> Prise en charge à 75% frais de transport public de voyageur (domicile-travail)

> Poste soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation et de port d'armes

> Fiche de poste et candidature sur www.lorient.bzh/lorientrecrute

Dépôt des candidatures jusqu'au 8 mai
Jury prévu le 21 mai



VILLE DE
LORIENT

GARDIENNE / GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Pôle proximité et cohésion sociale - PPCS/

Direction de la sécurité et de la tranquillité publique - DSTP/Service de la police municipale - PM

Lieu d'affectation : Police Municipale, 1 Blvd Cosmao Dumaour

| | | |
|---|--|---|
| <p>Cadre statutaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie : C - Filière : Police municipale - Cadre d'emplois : Agents de police municipale | <p>Régime indemnitaire ISFE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part fixe (29% du traitement soumis à retenue pour pension) - Part variable (versée mensuellement) | <p>Temps de travail</p> <p>Temps complet Régime de 37h30</p> |
| <p>Situation fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référent hiérarchique - Positionnement | <p>Cheffe/Chef du service de police municipale Vous faites partie d'une équipe d'une vingtaine d'agents.</p> | |
| <p>Relations fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internes - Externes | <p>Relations avec les services de la collectivité : techniques, scolaires, animation, ... Contacts permanents avec la population - Relations ponctuelles avec les services de la police nationale, de la gendarmerie, des pompiers, des acteurs locaux de la vie économique et sociale, etc.</p> | |
| <p>Mission principale</p> | <p>La Ville de Lorient a fait de la politique sécuritaire un axe majeur de son programme sur ce mandat et a doté son service de nouveaux moyens humains et matériels.</p> <p>Ainsi et conformément à l'article L 511-1 du code de la sécurité intérieure, les agents de police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés. Sans préjudice des compétences qui leur sont dévolues par des lois spéciales, ils constatent également par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat ainsi que les contraventions mentionnées au livre VI du code pénal.</p> | |
| <p>Activités du poste</p> | <p>Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques et en particulier : Organiser et effectuer les missions d'ilotage Surveiller des groupes scolaires Organiser et animer des campagnes de prévention demandées par les cellules de veille du CISPD Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies. Participer au plan national de prévention des cambriolages</p> <p>Recherche et relevé des infractions Rendre compte de crimes, délits ou contraventions et intervenir en flagrant délit Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus Recueillir et diffuser le signalement d'individus suspects</p> <p>Rédaction et transmission d'écrits professionnels Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.</p> <p>Relation avec les publics Orienter les personnes vers les services compétents Écouter, accompagner une personne en difficulté et lui porter assistance Développer l'information et le dialogue auprès de la population Informier préventivement les administrés de la réglementation en vigueur</p> <p>Permanence opérationnelle du service de police municipale Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux Utiliser un éthylomètre, sonomètre, cinémomètre, radio, smartphone, logiciel professionnel municipal Capturer des animaux dangereux</p> | |
| <p>Compétences et qualités professionnelles requises</p> | <p>Connaissance théorique de la législation et règles déontologiques Connaissance des techniques d'intervention, de gestion de circulation et des procédures radio Connaissance de la ville : aux niveaux géographiques et institutionnels Sens de l'initiative et du compte-rendu - Capacité à rendre compte par écrit et oralement Être diplomate, tolérant(e), rigoureux(se) et impartial(e) - Qualités relationnelles - Forte aptitude au dialogue et à l'écoute - Avoir le souci du service rendu à l'utilisateur et le sens de la médiation et du contact humain Sens du service public</p> | |
| <p>Observations</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Horaires de travail irréguliers avec amplitude variable (soirée, week-end, jours fériés, nuits) ▪ Agréments du Procureur et du Préfet et assermentation obligatoires ▪ Port des armes de Cat B et D obligatoire ▪ Port de l'uniforme ▪ Permis A et B ▪ Bonne condition physique indispensable ▪ Les fiches de poste peuvent évoluer en fonction des nécessités de service et priorités institutionnelles | |